

SIVOS ERMENONVILLE MONTAGNY STE FELICITE

MAIRIE DE MONTAGNY STE FELICITE, 11, RUE PORTE DE BARON, 60950 MONTAGNY STE FELICITE
TELEPHONE : 03.44.21.08.90 - TELECOPIE : 03.44.60.85.78 - MAIL : sivos.ermenonville-montagny@orange.fr

REGLEMENT SERVICE PERISCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Cet accueil est agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (CAFO) et l'Inspection Académique. Il a une vocation sociale mais aussi éducative. C'est un lieu de détente, de loisirs, de repos individuel ou en groupe, dans l'attente soit de l'ouverture de la journée scolaire soit du retour en famille.

Article 1 : Horaires

L'activité périscolaire se déroule tous les jours scolaires à l'école de Montagny-Ste-Félicité :

- *Le matin des lundi, mardi, jeudi et vendredi de :*
 - 7h00 à 8h31 pour les élèves scolarisés à Ermenonville
 - 7h00 à 8h21 pour les élèves scolarisés à Montagny-Ste-Félicité
- *Le soir des lundi, mardi, jeudi et vendredi de :*
 - 16h21 à 19h00 pour les élèves scolarisés à Ermenonville
 - 16h01 à 19h00 pour les élèves scolarisés à Montagny-Ste-Félicité
- Le mercredi toute la journée de 7h00 à 19h00

Article 2 : Contacts

Au **03.44.60.40.66** et uniquement à ce numéro (en dehors des heures ouvrables, laisser un message, il sera pris en compte dès l'ouverture du service) ou par mail à sivos.ermenonville-montagny@orange.fr

Article 3 : inscription et réservation

Cette formalité concerne tout enfant susceptible de fréquenter l'accueil périscolaire.

En début d'année scolaire, les parents doivent remplir la fiche d'inscription qui leur est délivrée et la remettre complétée et accompagnée des pièces nécessaires à l'inscription de leur enfant. Tout changement concernant les renseignements donnés doit être signalé aux animatrices du périscolaire.

Alinéa 3.1 - Pour les familles ayant choisi de gérer leurs réservations en ligne, les inscriptions et annulations doivent être faites selon les règles de blocage indiquées ci-dessous :

- Périscolaire matin et soir : jusqu'à la veille avant 9h.
- Périscolaire soir gratuit : jusqu'à la veille avant 9h.
- Périscolaire du mercredi : le jeudi avant 22h pour le mercredi suivant

Alinéa 3.2 - Pour les familles ne désirant pas réserver en ligne, les inscriptions journalières se font impérativement par planning à compléter et à rendre à la date limite indiquée. En cas de fratrie, le planning pré rempli est distribué à l'aîné.

Tout changement de planning doit être signalé au **03.44.60.40.66** et uniquement à ce numéro, ou, directement auprès des animatrices du périscolaire ou par mail à sivos.ermenonville-montagny@orange.fr

Alinéa 3.3 - Dans le cas d'annulations, si les jours et heures de blocage indiquées à l'article 3 - alinéa 3.1 ne sont pas respectés, la prestation sera facturée.

Toute annulation ou inscription faite auprès des institutrices ou du personnel autre que celui du périscolaire ne sera pas prise en compte.

Attention : les plannings hebdomadaires affichés aux portes des classes sont uniquement informatifs et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Article 4 : Fréquentation

La fréquentation du service périscolaire peut être permanente ou occasionnelle. **La personne responsable de l'enfant chargée de l'amener au périscolaire ou de venir le chercher doit signer la feuille de présence prévue à cet effet.**

Article 5 : Goûter

Un goûter est servi aux enfants restant au périscolaire du soir, sauf pour les enfants présentant des allergies alimentaires. Dans ce cas, l'enfant doit apporter son goûter. Les parents sont tenus de le signaler sur la fiche d'inscription au périscolaire.

Article 6 : Tarifs

Les tarifs appliqués tiennent compte du barème de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise suivant :

Composition de la famille : si vous avez :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Pourcentage à appliquer	0,26%	0,24%	0,22%	0,20%
Montant journalier pour un plancher de ressources mensuelles de 550€	1,43€	1,32€	1,21€	1,10€
Montant journalier pour un plafond de ressources mensuelles de 3200€	8,32€	7,68€	7,04€	6,40€

Pour calculer le montant de vos ressources mensuelles :

Prendre votre (vos) avis d'impôt 2020 – impôt sur les revenus de l'année 2019 : additionner les revenus avant abattement puis diviser par 12.

Pour calculer le montant de la journée périscolaire : Multiplier le montant de vos ressources mensuelles par le pourcentage CAFO choisi en fonction du nombre de vos enfants (grille ci-dessus).

Pour calculer le montant de l'heure périscolaire : diviser le montant de la journée périscolaire par 8.

Ex : une famille de 2 enfants a des ressources mensuelles d'un montant de 2000€.

L'heure périscolaire lui coûtera : $(2000€ \times 0,24\%) / 8 = 0,60€$.

Le mercredi, un forfait de 4h00 sera facturé par ½ journée

ATTENTION :

Afin de calculer le montant de l'heure périscolaire, vous devez fournir le ou les avis d'impôt 2020 – impôt sur les revenus de l'année 2019. Sans cet (ces) avis, le montant demandé est de 1,04€ de l'heure.

Article 7 : Paiements

A partir de 17h22, toute heure commencée est due.

En cas d'absence de l'enfant non signalée ou signalée hors délai, le paiement reste dû.

Les paiements se font sur factures mensuelles remises dans le cahier de liaison de l'enfant (nous vous demandons de bien vouloir être vigilants et de vérifier les cahiers de liaison). Si vous avez choisi le paiement en ligne, vous pouvez payer votre facture en ligne. Un mail vous est adressé afin de vous en informer.

La date limite de paiement indiquée sur la facture doit être respectée. En cas de non-respect de cette date, le recouvrement de la facture est effectué par le Trésor Public.

En cas de difficultés financières, nous vous demandons de contacter rapidement le SIVOS afin de mettre en place des aides (échelonnement de la dette, intervention du CCAS de votre commune).

Les paiements se font en espèces ou par chèques à l'ordre du Trésor Public.

Les institutrices, le personnel des écoles, le personnel des services cantine et périscolaire ne sont pas habilités à recevoir les paiements. Les paiements doivent donc :

- se faire auprès de Madame LOCRE, régisseur du périscolaire, les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 9h30 au groupe scolaire de Montagny-Ste-Félicité ;
- ou être déposés dans les boîtes aux lettres des écoles mises en place à cet effet ;
- ou être déposés dans la boîte aux lettres de la Mairie de Montagny-Ste-Félicité ;
- ou être envoyés au : SIVOS, Mairie de Montagny-Ste-Félicité, 11, rue Porte de Baron, 60950 Montagny-Ste-Félicité.

Reçus : à leur demande, les parents peuvent obtenir les quittances de règlement.

Article 8 : Activités

Des activités spécifiques sont proposées aux enfants ainsi que l'aide aux devoirs, des fiches d'inscriptions à ces activités seront communiquées afin de prévoir le nombre d'animateurs.

Le respect des inscriptions est un IMPERATIF pour le bon fonctionnement de ce service.

Trait d'union entre l'école et la famille, ce lieu d'accueil est attentif à l'éveil des enfants, à l'autonomie, au respect des personnes et des biens, à la vie collective, à l'hygiène.

Article 9 : Sécurité

Arrivée de l'enfant :

- Le matin : La famille est responsable de la conduite de l'enfant jusqu'à la salle d'accueil du périscolaire.
- Le soir : Les enfants sont pris en charge par les animatrices à 16h01 dès la fin de l'école à Montagny-Ste-Félicité et dès l'arrivée du bus (16h21) pour les enfants scolarisés à Ermenonville.

ATTENTION : la responsabilité de l'accueil périscolaire commence dans les locaux après l'heure d'ouverture.

Départ de l'enfant pour l'école :

Le matin : l'enfant scolarisé à Montagny-Ste-Félicité est confié à 8h21 aux enseignantes de l'école. Les animatrices assurent la conduite des enfants scolarisés à Ermenonville vers le transport scolaire.

En fin de journée :

- Les familles reprennent leur enfant dans l'enceinte même de l'accueil périscolaire.
- L'enfant de l'école élémentaire, autorisé à rentrer seul à son domicile, est renvoyé à l'heure convenue si la famille a signé l'autorisation de sortie.
- Une fois l'enfant hors des locaux, le SIVOS décline toutes responsabilités.
- L'enfant n'est confié qu'à l'une des personnes désignées par écrit par le représentant légal.

Article 10 : Santé

Le personnel n'est pas autorisé à administrer des médicaments sauf sur présentation d'une ordonnance et d'un accord parental. En cas de Projet d'Accueil Individualisé (PAI), les parents doivent fournir au personnel l'ordonnance accompagnée de la trousse de médicaments.

En cas d'accident, le responsable désigné par la famille est prévenu par téléphone. Le Président du SIVOS est également informé. En cas d'évènement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service périscolaire téléphone au SAMU pour intervention, et au représentant légal de l'enfant. A cet effet, le représentant légal doit toujours fournir des coordonnées téléphoniques à jour auxquelles il peut être joint aux heures de l'accueil périscolaire.

Article 11 : Comportement

Un conseil de discipline constitué des responsables du service, des directrices ainsi que des élus sera chargé de régler les problèmes de discipline. Tout enfant ayant un comportement gênant peut être exclu du périscolaire.

Fiche à remettre au SIVOS dûment complétée et signée

**ACCUEIL PERISCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021
REGLEMENT**

Je soussigné(e) :

Certifie avoir lu et approuvé le règlement du périscolaire pour l'année scolaire 2020-2021

A

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e) :

Autorise mon enfant :

En classe de :

À rentrer seul le soir après le périscolaire.

A

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

La responsabilité des parents est engagée une fois l'enfant hors de ses locaux.

ACCUEIL PERISCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 - FICHE D'INSCRIPTION (UNE PAR ENFANT)

**À retourner obligatoirement complétée dans sa totalité et recto-verso
pour valider l'inscription de votre enfant**

Je soussigné(e),

Désire inscrire mon enfant désigné ci-dessous à l'accueil périscolaire :

Nom de l'enfant	Prénom	Date de naissance	Classe

Téléphone domicile :

Téléphone bureau :

Téléphone portable :

Mère :

Père :

Désirez-vous gérer vos réservations, annulations et paiements en ligne ? Oui Non

Si oui :

Indiquer votre adresse électronique **très lisiblement** afin que nous puissions vous adresser vos identifiants, mot de passe et manuel d'utilisation du programme « 3D OUEST gestion de cantine et périscolaire :

Adresse courriel :

Adresse postale :

Nom et téléphone du médecin traitant :

Allergies alimentaires : Oui Non

Si oui à quel(s) ingrédients :

L'enfant présentant des allergies alimentaires doit apporter son goûter.

Votre enfant prend-il un traitement régulier ? Oui Non

Si oui lequel ?

Votre enfant bénéficie-t-il d'un Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI) ? Oui Non

Si oui, vous devez fournir au personnel de la cantine l'ordonnance accompagnée de la trousse de médicaments.

Autorisation de sortie : J'autorise mon enfant à quitter l'accueil périscolaire le soir avec (*inscrire nom(s), prénom(s), qualité*) :

.....
.....
A le

(Signature)

ACCUEIL PERISCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

FICHE AFFILIATION (UNE PAR ENFANT)

Madame, Monsieur,

Vous avez inscrit votre enfant au service périscolaire. Afin de compléter cette inscription, nous vous demandons :

De bien vouloir nous renvoyer cette fiche complétée obligatoirement (demande de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise)

NOM :

PRENOM :

NOM et PRENOM de l'enfant :

Cocher la (les) case(s) qui correspond(ent) à votre (vos) secteur(s) d'activité

Régime général

- Salarié du commerce et de l'industrie y compris le personnel des grandes entreprises telles que Compagnie des Eaux, Air France, etc ...
- Artisans, commerçants, professions libérales
- Personnel des collectivités locales, départementales, communales (employés mairies, caisse des écoles, bureaux d'aide sociale)
- Personnel des établissements hospitaliers, maisons de retraite, hospices publics
- Personnel des offices publics d'HLM
- Sapeurs-pompiers professionnels
- Personnel des comités d'entreprises de la S.N.C.F.
- Personnel des organismes sociaux: C.P.A.M. - C.A.F - U.R.S.S.A.F.
- Population non active: étudiant, demandeur d'emploi, personne sans activité et allocataire C.A.F.
- Personnel de l'ASSEDIC et de l'ANPE
- Personnel de la Banque de France
- Personnel de la Poste (au 1er juillet 2004)

Les agents dépendant des Ministères sous statut de l'Etat (fonctionnaires, magistrats, militaires, ouvriers) :

- Personnel France Télécom (au 1^{er} juillet 2004)
- Personnel des services fiscaux, Trésor Public
- Personnel de la Police Nationale, Justice, Préfecture
- Militaires de carrière et Gendarmerie Nationale
- Santé
- Les agents salariés de l'Education Nationale

Autres régimes

- Personnel E.D.F/G.D.F. (titulaire)
- Personnel S.N.C.F.
- Salariés et exploitants agricoles ou forestiers
- Personnel du Crédit Agricole
- Personnel de Compagnie Maritime, marins et agents en service à terre
- Personnel RATP

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021
ACCUEIL PERISCOLAIRE - LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI
RESERVATIONS PERMANENTS EN LIGNE
FICHE D'INSCRIPTION

Comme nous le faisons pour le service cantine et pour répondre à la demande de certains parents, afin de dispenser les parents dont l'enfant vient régulièrement au périscolaire de faire leurs réservations en ligne toutes les semaines, nous avons mis en place une semaine type qui sera complétée par nos soins.

Attention, en cas de modifications, annulations ou réservations, c'est à vous de le faire dans votre espace réservations.

Pour bénéficier de ce nouveau service, vous devez nous retourner ce document complété et signé.

Je soussigné(e), (nom, prénom) :

Certifie inscrire mon (mes) enfant(s) :

En cas de fratrie, si les enfants viennent les mêmes jours, compléter une fiche. Dans le cas contraire, compléter une fiche par enfant.

NOM(S) :

PRENOM(S) :

CLASSE(S) :

<i>Semaine type (Cocher les cases)</i>	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Heures / Périscolaire matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Périscolaire soir gratuit Jusqu'à 17h21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Heures / Périscolaire soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En cas de modifications, Je m'engage à rectifier mes réservations dans mon espace « réservations » en ligne.

A Le

Signature